



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

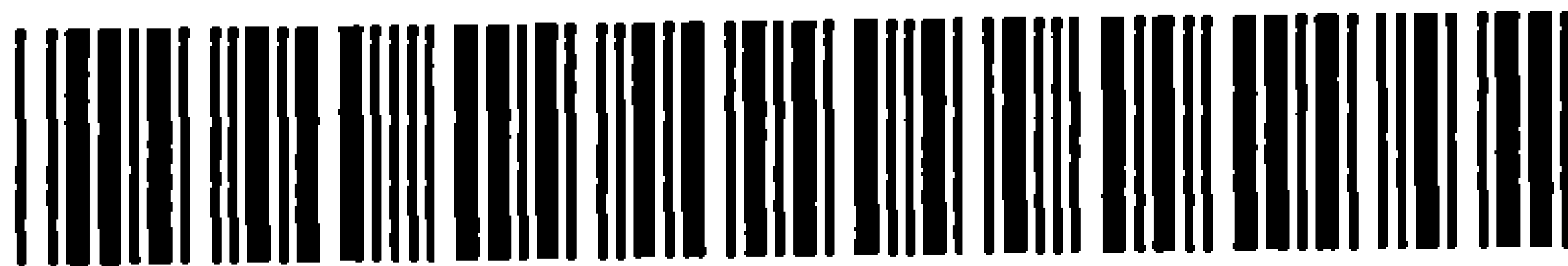
Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 04709

Numéro SIREN : 501 369 110

Nom ou dénomination : BIG BROTHER TRADING CORPORATION BBTC

Ce dépôt a été enregistré le 24/02/2016 sous le numéro de dépôt 19561



1601958401

DATE DEPOT : 2016-02-24

NUMERO DE DEPOT : 2016R019561

N° GESTION : 2016B04709

N° SIREN : 501369110

DENOMINATION : BIG BROTHER TRADING CORPORATION BBTC

ADRESSE : 10 rue de Penthièvre 75008 Paris

DATE D'ACTE : 2015/12/15

TYPE D'ACTE : RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

NATURE D'ACTE :

161347 09

BIG BROTHER TRADING CORPORATION

SARL au capital de 1.000 euros

**10, Rue de Penthièvre
75008 PARIS
RCS PARIS 501 369 110**

**Greffe du tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :**

24 FEV. 2016

Sous le N° :

13561

RE du 15/12/15

**Rapport du commissaire à la transformation et du
commissaire aux comptes sur la transformation de la
SARL BIG BROTHER TRADING
CORPORATION en Société Anonyme Simplifiée**

S.A.R.L. SECEM

**Europarc Sainte-Victoire
Bâtiment 7 - Le Canet
13590 MEYREUIL**

**Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes
sur la transformation de la SARL BIG BROTHER TRADING CORPORATION
en société par actions Simplifiée.**

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code, par décision de l'associée unique en date du 2 novembre 2015, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Les derniers comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître un chiffre d'affaires de 36.781 € en baisse de 73,69% avec l'exercice précédent, un bénéfice net de 63.538 € contre 34.818 € l'exercice précédent, un endettement nul. Les capitaux propres sont positifs à hauteur de 130.355 €
- La situation comptable établie au 31 août 2015, qui n'a fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, révèle un chiffre d'affaires de 0 € en très nette baisse pour un résultat positif de 35.800 €.
- Les capitaux propres de votre société sont positifs à hauteur de 84.782 € pour un capital de 46.154 €.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons, que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

A Meyreuil

Le 15 décembre 2015

Le Commissaire à la transformation

Eric MOTTA

Eric MOTTA
COMMISSAIRE AUX COMPTES
P.A Sainte Victoire
Le Canet
13590 MEYREUIL
Tél. 04 42 58 30 39 - Fax 04 42 65 86 50
E-mail: eric.motta@wanadoo.fr